Vesoul (70) : condamnée dans l’affaire Samuel Paty, elle ne signale pas son déménagement et écope de six mois sous bracelet

30/10/2026 à 20h00



Une femme de 23 ans, précédemment condamnée pour association de malfaiteurs terroriste dans le cadre de l’affaire Samuel Paty, a été condamnée vendredi 30 octobre par le tribunal de Vesoul à six mois d’emprisonnement sous surveillance électronique pour ne pas avoir déclaré son changement d’adresse selon les modalités imposées.

Inscrite au fichier judiciaire des auteurs d’infractions terroristes, elle affirme avoir communiqué sa nouvelle adresse par SMS à un enquêteur chargé de son suivi, croyant cette démarche suffisante. Elle avait été condamnée en 2022 après avoir notamment relayé le message de revendication de l’assassin de Samuel Paty.

Source : L’Est Républicain, 30 octobre 2026.